

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne  
Membres  
afférents au Conseil : 27  
en exercice : 24  
ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 11 octobre 2019  
Date d'affichage : 11 octobre 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Fabien VALLÉE – Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE  
Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE  
Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON  
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ  
Arnaud MEYNADIER a donné pouvoir à Amandine FARGET

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Katiana REBEL

### **DÉLIBÉRATION 2019-068 : CONTRAT DE CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE – AVENANT N° 2**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la validation du marché « Confection et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs » du 6 août 2018, avec ARMOR CUISINE.

**Vu** la délibération 2019-011 : Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché Armor cuisine pour la fourniture des repas en liaison froide pour la micro-crèche

**Considérant** que conformément au marché, les prix doivent être révisés en suivant l'indice Insee.

Ces révisions couvrent l'évolution des prix de revient, l'augmentation des fluides (gaz, électricité), du carburant, de la viande bovine française à 100 %, des services poissons frais issus de la pêche française et durable et un taux de produits bio dans nos menus de 15 à 20 %.

A ce titre le prestataire sollicite une révision de sa tarification.

ARMOR CUISINE nous informe de l'augmentation portant le prix des repas à :

Restauration scolaire :

- Repas maternelle : 2,18 € HT soit 2,30 € TTC
- Repas élémentaire : 2,28 € HT soit 2,41 € TTC
- Repas adulte : 2,84 € HT soit 3,00 € TTC
- Pique-nique : 2,84 € HT soit 3,00 € TTC

Crèche :

- Repas bébés : 2,54 € HT soit 2,79 € TTC
- Repas moyens/grands : 2,89 € HT soit 3,18 € TTC
- Repas adultes : 3,19 € HT soit 3,51 € TTC

Envoyé en préfecture le 21/10/2019

Reçu en préfecture le 21/10/2019

Affiché le



ID : 077-217702380-20191018-2019068-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE**

### **DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2019**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'augmentation du prix des repas proposé par ARMOR CUISINE à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 de la manière suivante :

Restauration scolaire :

- Repas maternelle : 2,18 € HT soit 2,30 € TTC
- Repas élémentaire : 2,28 € HT soit 2,41 € TTC
- Repas adulte : 2,84 € HT soit 3,00 € TTC
- Pique-nique : 2,84 € HT soit 3,00 € TTC

Crèche :

- Repas bébés : 2,54 € HT soit 2,79 € TTC
- Repas moyens/grands : 2,89 € HT soit 3,18 € TTC
- Repas adultes : 3,19 € HT soit 3,51 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 et suivants

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de Seine et Marne.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Jouarre, le 21 octobre 2019  
Le Maire,  
Fabien VALLÉE



## **AVENANT N° : 2**

### **Au contrat de confection et livraison de repas en liaison froide**

#### **ENTRE**

##### **MAIRIE DE JOUARRE**

Place Auguste Tinchant  
77640 JOUARRE

Représenté par son Maire, Monsieur Fabien VALLEE  
Dénommé ci-dessous « le client » d'une part,

#### **ET**

##### **La Société ARMOR CUISINE**

2 à 12, Rue Lavoisier  
93000 – BOBIGNY

Représenté par Monsieur Jean-Paul ALBAT, son président  
D'autre part, dénommé ci-dessous « l'exploitant »

#### **ARTICLE 1 - Objet de l'avenant**

Cet avenant est destiné à modifier les prix unitaires du contrat après application de la formule de révision (cahier des charges).

#### **ARTICLE 2 - Date d'effet**

Cet avenant prend effet à compter du

#### **ARTICLE 3 – Tarifs**

Les nouveaux tarifs applicables sont :

##### **- restauration scolaire :**

- Repas maternelle : 2,18 € HT soit 2,30 € TTC
- Repas élémentaire : 2,28 € HT soit 2,41 € TTC
- Repas adulte : 2,84 € HT soit 3,00 € TTC
- Pique-nique : 2,84 € HT soit 3,00 € TTC

Envoyé en préfecture le 21/10/2019

Reçu en préfecture le 21/10/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-217702380-20191018-2019068-DE

**- crèche :**

- Repas bébés : 2,54 € HT soit 2,79 € TTC
- Repas moyens/grands : 2,89 € HT soit 3,18 € TTC
- Repas adultes : 3,19 € HT soit 3,51 € TTC

Fait à Bobigny, le

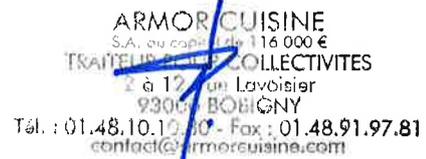
**MAIRIE DE JOUARRE**

Monsieur Fabien VALLEE



**ARMOR CUISINE**

Monsieur Jean-Paul ALBAT



ARMOR CUISINE  
S.A. au capital de 116 000 €  
TRAITEUR DES COLLECTIVITES  
1 à 12 rue Lavoisier  
93000 BOBIGNY  
Tél. : 01.48.10.19.10 - Fax : 01.48.91.97.81  
contact@armorcuisine.com